

Le trente-et-un décembre deux mil vingt-quatre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CLUIS ont été convoqués par lettre séparée, adressée à chacun d'entre eux pour une réunion qui aura lieu le six janvier deux mil vingt-cinq à vingt heures à la Mairie, pour délibérer sur l'ordre du jour de cette session comme suit :

Ordre du jour :

↳ Demandes de subvention DETR 2025

**CONSEIL MUNICIPAL DE CLUIS  
PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
SEANCE DU 6 JANVIER 2025  
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL EN MAIRIE**

L'an deux mil vingt-cinq, le six janvier à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FLEURY Didier, Maire.

Présents : FLEURY Didier, DALOT Jean-Pierre, BRISSE Aymeric, PENOT Mélissa, AMPEAU Jean-Gabriel, BRE Frédéric, DAVIER Francis, DAVIGNON-BRISSE Ghislaine, MOTEAU Colette, MOULIN Ghislaine, PORTIER-GONIN Aurélie

Procurations : /

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : PENOT Mélissa

Le quorum est atteint.

**DELIBERATION N° 2024 - 01 - 001 portant sur la demande de subvention DETR 2025 pour l'achat d'un tracteur agricole et d'une épareuse**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est possible de solliciter une subvention au titre de la DETR 2025 concernant l'achat d'un tracteur agricole et d'une épareuse , le choix retenu étant un tracteur de marque FENDT modèle VARIO GEN 4 pour un montant 81 000.00 € HT soit 97 200.00 € TTC et d'une épareuse de marque NOREMAT modèle Dextra M54 pour un montant de 39 350.00 € HT soit 47 220.00 € TTC. Le coût total de cet achat est de 120 350.00 € HT soit 144 420.00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la demande de subvention DETR 2025 concernant l'achat du tracteur agricole FENDT et de l'épareuse NOREMAT,
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches concernant ce dossier.

Plan de Financement :

MONTANT HT ET TTC	DETR 2025	MONTANT DETR 2025	FAR 2025	MONTANT FAR 2025	AUTO FINANCEMENT HT
120 350.00 € HT 144 420.00 € TTC	20 %	24 070.00 €	10.47 %	12 600.00 €	83 680.00 €

*Transmis en Sous-Préfecture le 07/01/2025*

**DELIBERATION N° 2025 - 01 - 002 portant sur demande de subvention DETR 2025 pour la rénovation des installations d'éclairage public tranche 2**

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la transition énergétique et notamment la réduction de la consommation d'énergie de l'éclairage public, il y a lieu de procéder à la rénovation de la tranche 2 de celui-ci. De ce fait, il est possible de solliciter pour l'année 2025 une subvention au titre de la DETR pour ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le projet retenu et son estimation pour un montant de 60 804.33 € HT soit 72 965.20 € TTC
- Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches concernant ce dossier.

Plan de Financement :

MONTANT HT ET TTC	DETR 2025	MONTANT DETR 2025	FOND VERT 2024	MONTANT FOND VERT 2024	AUTO FINANCEMENT HT
60 804.33 € HT 72 965.20 € TTC	30 %	18 241.30 €	20 %	12 013,93 €	30 549.10 €

*Transmis en Sous-Préfecture le 07/01/2025*

**LISTE RECAPITULATIVE DES DELIBERATIONS**

Délibération 2025-01-001 : Demande de subvention DETR 2025 Achat d'un tracteur + épareuse

Délibération 2025-01-002 : Demande de subvention DETR 2025 Rénovation Eclairage Public Tranche 2

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15

La secrétaire de séance,  
Mélissa PENOT



Le Maire,  
Didier FLEURY

